

L'intempérance et la défense nationale

Autor(en): **Repond**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **54 (1909)**

Heft 7

PDF erstellt am: **05.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-338949>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'intempérance et la défense nationale.

« La victoire sur le champ de bataille en suppose une autre, remportée par le peuple vainqueur sur lui-même. »

En mettant cette déclaration en tête de sa récente réédition d'un ouvrage sur la tactique, le lieutenant-colonel Balck a voulu rappeler à ses lecteurs qu'à la guerre la supériorité morale importe encore plus que celle de l'armement. C'était du reste ce que Scharnhorst proclamait déjà en 1806, en affirmant que la défaite avait toujours puni l'erreur des peuples qui ne mettaient pas le culte des vertus militaires au-dessus de celui de l'art proprement dit de la guerre.

Le culte des vertus militaires, c'est-à-dire surtout du courage, de la discipline, de l'endurance, de l'activité : voilà bien en effet le plus sûr moyen de se concilier le sort des combats ; et le peuple qui sait hausser aux exigences de la guerre l'âme de sa jeunesse a rempli la plus importante et la plus difficile des tâches que lui impose la défense nationale.

C'est sur ce fondement que repose toute l'institution des milices. Quelques mois suffisant à la rigueur à l'apprentissage du métier des armes, il sera possible en effet de réduire à ce minimum de temps l'instruction militaire des conscrits s'il est pourvu par ailleurs à la formation martiale de leur caractère. C'est ce dont nous nous flattons en Suisse. Confiants dans la puissance de nos traditions nationales, dans notre habileté héréditaire au tir, dans la direction imprimée à l'éducation publique, nous croyons que les Suisses grandissent avec un cœur de soldat, où les vertus militaires s'insinuent et se développent par l'influence de la famille, des mœurs publiques, des sociétés patriotiques et du sol même que nous habitons.

Sans attendre la guerre qui décidera jusqu'à quel point cette confiance est justifiée, il est sage dans tous les cas de nous pré-

munir contre de cruelles désillusions en n'abandonnant pas au hasard le soin de forger cette âme du milicien suisse qui devra rester sereine et résolue dans les interminables batailles de la nouvelle tactique, sous les balles et les obus venant on ne sait d'où, et sous l'énergique surveillance des aérostats suspendus dans le ciel meurtrier. Ce qu'il importe surtout de ne pas laisser au hasard c'est la lutte contre le pire agent de destruction des vertus militaires, contre ce vice de l'intempérance répandu au point de devenir un péril national et qu'on ne fera reculer que par une franche et vigoureuse guerre.

A une époque où les facilités de s'alcooliser étaient incomparablement moins grandes qu'aujourd'hui, nos ancêtres ont déjà appris à leurs dépens ce qu'il peut en coûter à une troupe de ne pas observer à proximité de l'ennemi une stricte sobriété. C'est pour avoir festoyé dans leur camp de Neunegg que les Bernois postés sur la Singine furent surpris le 5 mars 1798, avant l'aube, et facilement culbutés par l'offensive française. Si l'honneur des armes bernoises fut néanmoins sauvé dans cette même journée, on le dut à des troupes rassemblées en hâte à Berne et jetées au-devant de la colonne française, à laquelle elles montrèrent comment se battaient des Bernois qui n'avaient bu que de l'eau.

L'année suivante, l'invasion française ne put abattre la résistance du Haut-Valais qu'en prenant pour alliés le vin et l'eau-de-vie. Etablis dans le défilé de Finges, à l'est de Sierre, les Haut-Valaisans repoussaient depuis le 9 mai 1799 toutes les tentatives de l'ennemi de forcer ce passage. Le 27 mai, prenant à leur tour l'offensive, les Valaisans contraignirent les Français à reculer sur toute la ligne. C'était une victoire, mais ils eurent le tort de la fêter par des libations qui se prolongèrent jusque dans la nuit. Le 28 mai, à 2 heures du matin, les vainqueurs furent surpris et battus dans leur camp de Finges par un retour offensif de l'ennemi, et ils ne se relevèrent plus de cette défaite.

A une époque plus rapprochée de nous, dans la campagne du Soudan de 1897-98, on a vu l'armée anglo-égyptienne venir à bout des derviches en pratiquant, comme eux, l'abstinence totale des boissons alcooliques. Puis, dans la guerre sud-africaine de 1899-1900, ce fut le tour des Boers de reconnaître dans l'intempérance l'un des pires ennemis de la discipline, de telle

sorte que les chefs les plus énergiques en vinrent à ordonner la destruction systématique des boissons alcooliques trouvées dans les cantonnements de leur troupe.

Mais s'il est possible, au moins quand les circonstances s'y prêtent, de préserver une armée en campagne des excès de boisson, ce qui est en revanche impraticable, c'est la réparation du tort moral et des déchéances physiques infligées déjà durant la paix à une armée adonnée à l'intempérance ou simplement recrutée dans des populations alcoolisées.

Qui oserait prétendre que la guerre de Mandchourie de 1904-1905 aurait tourné à l'avantage des Japonais même s'ils n'avaient pas eu sur les Russes l'avantage de la sobriété ? Dans cette campagne, où les Russes ne furent inférieurs à leurs adversaires ni pour le nombre ou le courage, ni pour l'armement ou la science militaire, on ne trouve rien qui explique la défaite russe mieux et plus complètement que les habitudes d'intempérance si répandues en Russie et qui ont dû fatalement exercer sur l'armée de Mandchourie la plus néfaste répercussion. Comme nous allons le voir, l'intoxication alcoolique affaiblit d'abord, et, à la longue, ruine irrémédiablement les plus précieuses qualités militaires, préparant ainsi la décadence des peuples alcoolisés. Et, inversement, comme cela se passe en Norvège depuis un demi-siècle, la valeur militaire d'un peuple renaît et grandit dans la mesure même où il s'affranchit du vice de l'intempérance.

II

Dans l'antiquité comme aujourd'hui encore, les boissons éni-vrantes étaient prosrites du régime de l'athlète, et en général de tout homme qui s'appliquait à porter au plus haut développement sa force et son adresse. Et, de nos jours, l'extraordinaire endurance d'explorateurs, tels que Nansen ou Sven Hedin est imputable, de leur propre aveu, au secours de l'abstinence totale. En revanche, l'explication scientifique de tels phénomènes est assez récente. De multiples expériences de laboratoire ont montré qu'après une courte période d'excitation le travail musculaire était sensiblement ralenti par l'ingestion d'une quantité même modérée d'alcool. Celui-ci commence sans doute par réchauffer la machine humaine, mais à la façon d'un mauvais combustible, en la brûlant.

La pratique des sports, si en vogue aujourd'hui, confirme les résultats constatés dans les laboratoires de physiologie. Ainsi les deux grands concours de marche tenus à Kiel en 1907 et 1908 ont établi d'une manière éclatante la supériorité des abstinents et l'influence défavorable de l'usage habituel, même modéré, des boissons enivrantes. Dirigées par le Dr Petersen et minutieusement contrôlées, ces épreuves consistaient dans une course de 100 km., qui a été effectuée, en 1908, en 11 h. 16 min. par le coureur le plus rapide et en 15 h. 46 min. par le dernier des coureurs parvenus au but. Les quatre premiers prix ont été remportés par des abstinents. Sur toute la ligne, les buveurs d'eau, au nombre de 24, s'étaient du reste distingués. Quinze d'entre eux se trouvaient dans la première moitié de la liste des vainqueurs, et deux d'entre eux seulement avaient suspendu leur marche avant le but, tandis que chez les non-abstinents la proportion des désistements était double.

Chaque marcheur peut d'ailleurs vérifier par sa propre expérience l'effet paralysant des boissons alcooliques, et c'est à bon escient que celles-ci sont exclues de l'alimentation des troupes en marche. Il s'en faut toutefois que l'alcool puisse être traqué par l'autorité militaire autant que l'exigerait l'intérêt de la défense nationale. En empoisonnant la source même de la vie, l'alcool s'attaque au recrutement, c'est-à-dire à la racine de l'armée. Il diminue à la fois et la proportion et la qualité des recrues; et, sous ce nouvel aspect, se révèle une fois de plus comme l'implacable destructeur de la puissance militaire nationale.

En Suisse, où, en raison de l'exiguïté du territoire, la défense nationale se trouve plus qu'ailleurs dans l'étroite dépendance du recrutement, on a vu en 1906 la proportion des recrues aptes au service militaire tomber à 50 %. Sur deux jeunes gens appelés au service, un seul était capable de porter les armes ! En 1907 cette proportion est remontée, il est vrai, à 58 % ; en 1908 à 63 %, mais, d'autre part, on devait renvoyer des écoles de recrues, comme impropres au service, en 1907, 709 hommes ; en 1908, 777, c'est-à-dire 4 %. Ces résultats globaux ne permettent naturellement pas de saisir l'influence de l'alcoolisme sur le recrutement ; pour la découvrir, il faut visiter les communes qui ont fourni les plus faibles proportions de recrues. C'est là qu'on rencontre une jeunesse masculine dégénérée, dont l'apparence frêle et pourtant lourde forme un triste contraste

avec la vigueur de la végétation d'un sol fécond et la magnificence du paysage suisse. C'est là que l'intempérance des pères se venge sur leur descendance en la frappant de tares le plus souvent incurables, telles que l'imbécillité ou l'épilepsie. Lorsque la race dégénère en dépit de la généralisation du bien-être et des progrès de l'hygiène, c'est qu'elle est entamée par l'alcoolisme.

Les belles et patientes recherches de M. Bunge, professeur de physiologie à l'université de Bâle, ont établi que la dégénérescence de la race est imputable aux boissons enivrantes dans une mesure qu'on ne soupçonnait pas avant lui. Un des symptômes les plus inquiétants et les plus répandus de cette dégénérescence, c'est l'impuissance croissante des mères à allaiter leurs enfants d'une manière normale, c'est-à-dire pendant neuf mois au moins. Or l'enfant privé de l'inappréciable bénéfice de l'allaitement maternel est par là-même voué à de plus nombreux risques de maladie et de mortalité. La statistique de Berlin, par exemple, constate que parmi les enfants âgés de douze mois au plus la mortalité de ceux qui sont nourris au lait de vache est six fois plus forte que chez les nourrissons. C'est donc le nombre et la vigueur des futures recrues qui est en jeu dans ce problème de l'allaitement. Or les enquêtes instituées par M. Bunge et ses disciples dans plus de deux mille familles ont prouvé que l'impuissance à l'allaitement est une conséquence de l'abus ou même seulement de l'usage régulier des boissons énivrantes chez la mère ou chez ses parents ! D'autre part, comme le faisait savoir à M. Bunge un de ses anciens élèves, médecin habitant la Turquie d'Asie, l'impuissance à l'allaitement était inconnue, si ce n'est à titre d'accident, dans les populations abstinentes au milieu desquelles il vivait. De fait, la grandeur militaire de l'Islam a été édifiée pour une bonne part sur l'absolue prohibition des boissons enivrantes ; et l'admirable soldat turc endurant et fort à souhait, témoigne encore aujourd'hui de la supériorité du régime de l'eau claire.

III

Si précieuse que soit la vigueur physique du soldat, il faut reconnaître qu'elle exerce sur le sort des combats une influence moins décisive que les facteurs moraux. Dans ce déchaînement et ce choc de forces que représente le combat, la décision ap-

partient à des impondérables, en premier lieu à la discipline et à la volonté de vaincre. » Une troupe qui se croit invincible ne saurait être vaincue », a écrit le général de Hohenlohe dans ses *Lettres sur l'infanterie*. Et le règlement de l'infanterie allemande, consacrant la même croyance, place la force de caractère au premier rang des vertus militaires.

Ne nous étonnons point de voir la puissance mystérieuse de la volonté s'assujettir les choses de la guerre comme celles de la paix : la volonté est la qualité virile par excellence et la première d'entre les forces qui gouvernent les hommes. En tactique elle a trouvé son expression dans l'offensive, dont la supériorité est avant tout morale. Mais précisément parce qu'elle est la plus haute des qualités du cœur, la volonté ne réside que dans les âmes vaillantes, qui savent la former et la conserver au prix d'efforts soutenus. Elle abandonne bientôt le buveur, dont le vice se résume dans une série de capitulations et de lâchetés.

Il est d'observation courante que la volonté est la première des facultés morales atteintes chez l'individu adonné à la boisson, et toute l'institution des asiles de buveurs est fondée sur ce phénomène. Longtemps après qu'il est devenu incapable de résister à la tentation d'un verre de vin ou d'eau-de-vie, le buveur reste encore conscient de sa déchéance et désireux de s'en relever, fût-ce par le moyen héroïque, mais seul efficace de l'abstinence totale. Toutefois son cerveau intoxiqué d'alcool ne lui permet pas cet effort, dont il ne deviendra capable que dans l'asile de buveurs, après une guérison opérée à l'abri des tentations bachiques. L'asile refait à l'alcoolisé une volonté : il réédifie ce que l'intempérance a démoli.

Que l'intempérance ruine chez le buveur la discipline non moins que la volonté, c'est ce qui se passe de démonstration, tant le fait est notoire. Les règlements de service de la plupart des armées interdisent à l'officier d'approcher le soldat ivre, afin d'éviter à ce malheureux l'occasion d'outrager un supérieur et de s'exposer ainsi à passer en conseil de guerre.

Même en dehors du cas d'ivresse caractérisée l'intempérance dispose le buveur à l'indiscipline en créant chez lui une irritation difficile à contenir et en lui rendant plus pénible l'accomplissement de ses devoirs militaires. Sous les armes comme à l'atelier ou au chantier l'intempérance est suggestive d'insubordination.

C'est elle aussi qui transforme les défaites en déroutes et qui déshonore les armes malheureuses. Aux jours les plus sombres de l'invasion française de 1798, après le combat malheureux du Grauholz, n'a-t-on pas vu une troupe de landsturm aviné massacrer le vaillant général Charles-Louis d'Erlach, qu'avaient épargné les balles françaises !

IV

Nous avons tenté de faire le procès de l'intempérance au point de vue de la défense nationale. Nous aurions pu accumuler bien d'autres charges contre l'alcool, mais celles que nous avons retenues suffiront sans doute à faire réfléchir les esprits droits et avides de vérité. En revanche, toutes les ressources de la science et de l'érudition, fussent-elles mises à notre disposition, resteraient impuissantes à émouvoir ceux qui défendent et vantent même nos tristes habitudes bachiques parce qu'ils en aiment l'assoupissante tyrannie. Ainsi que le Dr Holitscher en faisait la remarque dans un ouvrage scientifique récent, les populations habituées à un narcotique — que ce soit l'opium ou l'alcool — refusent d'en voir les conséquences fâcheuses, parce qu'elles ne veulent pas s'en priver. Bien plus, elles s'efforcent de nier ou de réduire le plus possible ces conséquences ; elles parent de vertus mensongères leur narcotique favori et en exaltent le funeste usage avec chaleur et enthousiasme !

L'illusion la plus tenace ne saurait toutefois avoir raison contre les faits, et ceux qui nient le péril alcoolique l'aggravent, en contribuant à endormir l'opinion publique dans une fausse sécurité. La généralité des peuples auxquels la défaite a révélé leur décadence militaire y avaient été conduits par des illusions volontaires persistantes. Puisse cette leçon de l'histoire déterminer les Suisses à reconnaître à temps que les intérêts de la défense nationale exigent la réforme de leurs mœurs bachiques. Une fois convaincu de la nécessité de cette réforme, le peuple suisse saura l'accomplir. A cet égard il n'aura qu'à s'inspirer des magnifiques exemples que lui donnent les États-Unis, où d'incessantes votations populaires étendent continuellement le domaine béni de l'option locale.

Notre grande sœur américaine a compris qu'elle devait se défendre contre l'action corruptrice d'une prospérité matérielle inouïe ; elle a compris en particulier que le bon marché des

alcools industriels constituait un danger public par la facilité qu'il procurait même à la classe pauvre de s'alcooliser sans relâche.

Les Etats-Unis d'Amérique n'auraient toutefois jamais conquis le rang éminent qu'ils occupent dans la lutte contre l'alcoolisme si, parmi toutes les formes d'énergie qui y sont en honneur, ils n'avaient pratiqué aussi l'abstinence des boissons alcooliques. L'abstinence n'est pas seulement le salut du buveur, c'est encore l'école des caractères et l'acheminement vers une plus haute et plus fière conception de la vie. Que celui qui n'a pas le courage de s'y convertir cesse tout au moins, en considération de sa mission patriotique, de contrecarrer son œuvre.

Si l'alcoolisme est la plus dangereuse des servitudes, parce qu'il dégrade un peuple pour le désarmer plus sûrement, l'abstinence est le moyen éprouvé qui peut nous affranchir de cette servitude et nous ouvrir de nouvelles perspectives de progrès et de légitime sécurité.

Colonel REPOUD.

